

**Allocution de la présidente du SPGQ, Mme Line Lamarre
Commission parlementaire des finances publiques de l'Assemblée nationale
Projet de loi no 6 édictant la Loi sur le ministère
de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions**

Mardi 23 novembre 2021, à 10h55, Salle Louis-Joseph-Papineau

Mesdames et messieurs les députées et députés membres de la Commission des finances publiques,

Monsieur le député de La Peltrie, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels,

Bonjour!

Je m'appelle Line Lamarre, présidente du Syndicat de professionnelles et de professionnels du gouvernement du Québec, le SPGQ. Je suis accompagné de monsieur Philippe Desjardins, conseiller aux communications, et de monsieur Marc Dean, conseiller à la recherche qui est avec nous en visioconférence.

Le SPGQ est le plus grand syndicat de personnel professionnel du Québec. Il représente plus de 30 000 personnes travaillant pour 37 employeurs différents dans les sociétés publiques et parapubliques.

Merci aux membres de la commission de nous avoir invités à nous exprimer sur le projet de loi no 6. Merci à nos membres de faire fonctionner cette instance.

Le SPGQ a décidé de rédiger une déclaration plutôt qu'un mémoire en raison de l'invitation faite par cette commission dans des délais plutôt courts.

Depuis l'élection de la CAQ en octobre 2018, plusieurs réformes liées aux technologies de l'information ont été faites, notamment :

- le projet de loi n° 14 favorisant la transformation numérique de l'administration publique, adopté en octobre 2019;
- le projet de loi n° 37 visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales (le CAG) et Infrastructures technologiques Québec (ITQ) et abolissant le Centre des services partagés du Québec (le CSPQ), adopté en février 2020;
- et maintenant, le projet de loi n° 6. Nos quelque 800 membres à ITQ réclament plus de stabilité pour bien servir les citoyens.

Le PL14 a permis au gouvernement d'aller de l'avant avec la privatisation de la gestion infonuagique de 80 % des données colligées par les ministères et organismes gouvernementaux. Les 20 % restants, correspondant aux données les plus sensibles, seraient dorénavant gérés par l'expertise interne du gouvernement.

Une partie des problèmes de rareté de main-d'œuvre dans le secteur des technologies de l'information (TI) devait se régler en regroupant des ressources affectées ailleurs.

Le PL6 abolit ITQ et crée un ministère de la Cybersécurité et du Numérique. ITQ est en place depuis à peine un an, et déjà, on réorganise. On serait en droit de se demander pourquoi. Les membres du SPGQ travaillent au gouvernement pour offrir des services de qualité aux citoyens, et les multiples réorganisations administratives ne les aident pas. C'est un gaspillage de ressources humaines et financières qui pourraient être utilisées autrement, plus efficacement.

La majorité des employés conservent les mêmes responsabilités. Cependant, ces multiples refontes sapent le sentiment d'appartenance à l'organisation. Sans ce sentiment d'appartenance, il ne faut pas se surprendre de la difficulté à recruter et à retenir le personnel. La proportion de postes vacants en ressources informationnelles a augmenté de 2015 à 2019, passant de 6,9 % à 13,4%, ce qui démontre des difficultés de recrutement pour ce type de personnel.

En outre, dans un sondage réalisé en 2019 auprès des professionnels du SPGQ, 40 % des 242 chefs d'équipe des analystes de l'informatique et des procédés administratifs ont dit éprouver beaucoup de difficultés à recruter des « 108 ». Le SPGQ se questionne donc sur la planification, la vision du gouvernement et le véritable enjeu de cette réorganisation. La transformation en ministère aidera-t-elle vraiment ?

Une réorganisation administrative implique de refaire la structure d'organisation, le site internet, les adresses courriel, les en-têtes, les logos, les formulaires, etc. Les transformations apportées au système informatique SAGIR liées à la création d'ITQ ne sont même pas terminées. On recommence pour la création d'un nouveau ministère ?

La cybersécurité concerne environ 10 % des effectifs. ITQ donne de multiples contrats à l'externe dans ce domaine. Nos membres à ITQ sont très préoccupés par le maintien de l'expertise interne. Les contractuels externes documentent très peu leur travail, ce qui limite les transferts de connaissances. Il serait plus judicieux de former de nouveaux employés et de les garder, plutôt que de faire appel à des ressources externes.

Techniciens et professionnels quittent leur emploi, car ils peuvent trouver de meilleures conditions de travail chez les concurrents privés. Cela cause des problèmes de stabilité dans les équipes de travail. Le roulement de personnel est élevé, selon ce que nous rapportent nos membres. L'équipe restante doit se répartir le travail pour pallier ces départs et de nombreuses surcharges de travail sont dénoncées.

Depuis plusieurs années, la rémunération des experts en TI du gouvernement n'est pas concurrentielle avec le secteur privé et les autres secteurs publics (fédéral, municipal, sociétés d'État, universités).

Le gouvernement est prêt à payer chèrement des consultants plutôt que de mieux rémunérer ses experts internes qui effectuent le même travail.

Pourquoi ne pas payer ces consultants pour faire de la formation et transférer leurs connaissances, ce qui renforcerait l'expertise interne de l'organisation ? Le gouvernement sous-estime l'importance de la formation de sa main-d'œuvre. Une compétence, ça se développe. En informatique, en cybersécurité, rester à jour est le nerf de la guerre. Le gouvernement doit donc investir dans la formation de son personnel.

Un nouveau ministère corrigera-t-il la situation de la dépendance grandissante de l'État envers des sous-traitants, des multinationales étrangères ?

Récemment, le premier ministre Legault a dévoilé sa « nouvelle vision » économique pour la relance postpandémique¹. Il veut prioriser les entreprises et les produits du Québec dans les achats publics. À quand une réelle prise en charge du numérique, pour et par le Québec, dans les institutions gouvernementales?

Le SPGQ note que des milliards de dollars avaient été perdus en dépassements de coûts dans les projets informatiques du gouvernement au cours des dernières années. Les projets privés coûtent plus cher aux contribuables. La preuve en est faite à de multiples reprises.

Dans les cas de SAGIR, de RENIR et du Dossier Santé du Québec, les dépassements de coût représentaient de 10 à 15 fois la valeur de la soumission initiale. Permettez-nous quelques suggestions.

Rapatrions l'expertise interne du gouvernement en fermant le robinet de la sous-traitance abusive. Donnons à la main-d'œuvre interne les moyens de leur ambition, soutenons la formation de nos experts, créons notre propre expertise. C'est le rôle du gouvernement d'être un chef de file, d'être exemplaire.

Pour miser sur la meilleure main-d'œuvre, offrons la meilleure rémunération, les meilleures occasions de développement, les meilleures conditions de dépassement. Travailler à la mission étatique, en être le promoteur et l'artisan, ce n'est pas rien, ça donne un sens au travail. Le gouvernement doit soutenir cette ambition pour mieux recruter.

Rappelons qu'en 2012, 2014, 2015 et 2018, le Vérificateur général du Québec a dénoncé le recours important du gouvernement aux ressources externes et à la sous-traitance en technologies de l'information, particulièrement dans les fonctions stratégiques.

Le ministre Caire aura tout un défi devant lui : gérer une organisation de 2 000 employés avec un budget de 4 milliards. Les attentes de nos membres qui seront intégrés dans son nouveau ministère sont élevées. Ils réclament de la stabilité, du

¹ Marc-André Gagnon, Legault favorisera le « fait au Québec » dans les achats publics, Journal de Montréal, 12 novembre 2021

respect, que l'on valorise leur expertise et qu'on écoute leurs idées pour améliorer les services informatiques de l'État à moindre coût.

Au moment où le ministre déposait son projet de loi à l'Assemblée nationale, les médias rappelaient les problèmes d'attraction et de rétention de personnel dans le secteur des TI au gouvernement.

Convaincre les meilleurs informaticiens, analystes, concepteurs et spécialistes de la sécurité informatique de venir travailler pour l'État constitue un défi monumental et presque impossible à relever avec les conditions salariales actuelles. Au moins 1000 postes étaient encore à pourvoir au gouvernement dans les domaines liés à l'informatique². Le SPGQ a dénoncé à de multiples reprises cette situation. Les experts de l'État, toutes fonctions confondues, doivent bénéficier d'une rémunération concurrentielle.

Nous tendons la main au ministre et aux membres de la commission. Le SPGQ souhaite collaborer pour renforcer l'expertise interne du gouvernement, notamment en TI, et mettre fin, là où cela est possible, à la sous-traitance abusive.

Le personnel professionnel de l'État représenté par le SPGQ se préoccupe de la prestation de services de qualité aux citoyens au meilleur coût possible, mais il a souvent l'impression de prêcher dans le désert.

À titre d'exemple, la valeur des contrats de service a atteint près de 3 milliards, pour l'année 2019-2020, une somme colossale dont la majeure partie enrichit les firmes privées. C'est près de deux fois la valeur de la masse salariale des professionnels de l'État.

Cette tendance à confier de plus en plus de missions de l'État au secteur privé menace la quantité et la qualité des services que les contribuables québécois pourront s'offrir dans le futur. Encore une fois, comment la création d'un ministère corrigera-t-elle cette situation ? Le projet de loi n'offre aucune garantie.

Je vous remercie de votre attention.

Line Lamarre
Présidente

2021 11 23

² Nicolas Lachance, Un ministère de 4 G\$ pour l'informaticien Éric Caire, Journal de Québec, 28 octobre 2021